



Aide-mémoire en vue de la réintégration

- S'assurer de la sécurité du secteur évacué.
- S'assurer que les services essentiels sont rétablis avant d'autoriser la réintégration.
- Déterminer la séquence de réintégration des personnes évacuées (secteurs, catégories de population, etc.).
- Établir l'horaire de réintégration des personnes évacuées (voir outil Modèle d'horaire de réintégration).
- Déterminer les itinéraires de retour (routes, durée du trajet, etc.) et les moyens de transport (véhicules personnels, autobus, etc.).
- Inventorier les ressources nécessaires (services et personnes responsables, personnel requis, spécialistes, moyens techniques, etc.).
- Préparer et distribuer les documents de soutien à la réintégration.
- Préciser les procédures et les modalités à respecter et les communiquer aux intervenants ou citoyens concernés en ce qui a trait par exemple :
 - aux réunions d'information pour les personnes évacuées en vue de la réintégration;
 - aux points de contrôle routier;
 - aux lieux et heures de la réintégration;
 - à la vérification du domicile avec les ressources requises (pompiers, policiers, etc.);
 - aux consignes de sécurité, de santé publique et de nettoyage;
 - etc.